

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE CHAMPAGNE-BOURGOGNE

COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010

Arrêtés par le Conseil d'administration du Crédit Agricole de Champagne- Bourgogne en date du 25 janvier 2011 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire du 29 mars 2011

Dijon le 10 février 2011
Le Directeur Général

François MACE

SOMMAIRE

CADRE GENERAL	4
PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE	4
ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU GROUPE CREDIT AGRICOLE	4
RELATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	6
COMPTE DE RESULTAT	9
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	10
BILAN ACTIF	11
BILAN PASSIF	12
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	13
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	13
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	15
1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISEES	15
1.1. Normes applicables et comparabilité	15
1.2. Format de présentation des états financiers	18
1.3. Principes et méthodes comptables	18
1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)	40
1.5. Principaux effets du changement de méthode comptable relatif aux écarts actuariels (IAS 19)	43
2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	43
2.1. Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice	43
2.2. Participations non consolidées	43
3. GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE	44
3.1. Risque de crédit	44
3.2. Risque de marchés	48
3.3. Risque de liquidité et de financement	50
3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change	53
3.5. Risques opérationnels	54
3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires	54
4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	55
4.1. Produits et Charges d'intérêts	55
4.2. Commissions nettes	56
4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	56
4.4. Gains ou perte nets sur actifs financiers disponibles à la vente	57
4.5. Produits et charges nets des autres activités	58
4.6. Charges générales d'exploitation	58
4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	58
4.8. Coût du risque	59
4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs	59
4.10. Impôts	59
4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	61
5. INFORMATIONS SECTORIELLES	62
6. NOTES RELATIVES AU BILAN	62
6.1. Caisse, Banques centrales	62
6.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat	62
6.3. Instruments dérivés de couverture	63
6.4. Actifs financiers disponibles à la vente	64
6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	64

6.6.	<i>Dépréciations inscrites en déduction d'actifs financiers</i>	65
6.7.	<i>Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle</i>	66
6.8.	<i>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</i>	66
6.9.	<i>Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées</i>	67
6.10.	<i>Actifs et passifs d'impôts courants et différés</i>	67
6.11.	<i>Comptes de régularisation actif, passif et divers</i>	68
6.12.	<i>Immeubles de placement</i>	69
6.13.	<i>Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)</i>	69
6.14.	<i>Provisions</i>	70
6.15.	<i>Capitaux propres</i>	72
6.16.	<i>Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle</i>	74
7.	AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS	75
7.1.	<i>Détail des charges de personnel</i>	75
7.2.	<i>Effectif</i>	75
7.3.	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies</i>	75
7.4.	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies</i>	76
7.5.	<i>Autres avantages sociaux</i>	77
7.6.	<i>Rémunérations de dirigeants</i>	78
8.	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	78
9.	RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS	79
10.	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	79
10.1.	<i>Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût</i>	79
10.2.	<i>Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur</i>	80
11.	ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	82
12.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2010	82

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne,
Société à capital et personnel variable
Siège social : 269, faubourg Croncels – 10000 Troyes
Siren 775 718 216 RCS Troyes
Code NAF : 6419Z

Sont rattachées à la Caisse régionale 90 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre. Selon la méthode de l'Entité consolidante, les comptes consolidés intègrent les comptes de la Caisse régionale et des Caisses locales.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2010, la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 55,86 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,75 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 9 324 639 actions propres au 31 décembre 2010, soit 0,39 % de son capital, contre 10 300 864 actions propres au 31 décembre 2009.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 100% des Certificats Coopératifs d'Associés émis par la Caisse régionale représentant 25 % du capital de la Caisse régionale.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, elle a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Elle garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A à hauteur de leurs fonds propres.

La Caisse régionale fait partie du périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole.

Organigramme simplifié du groupe Crédit Agricole

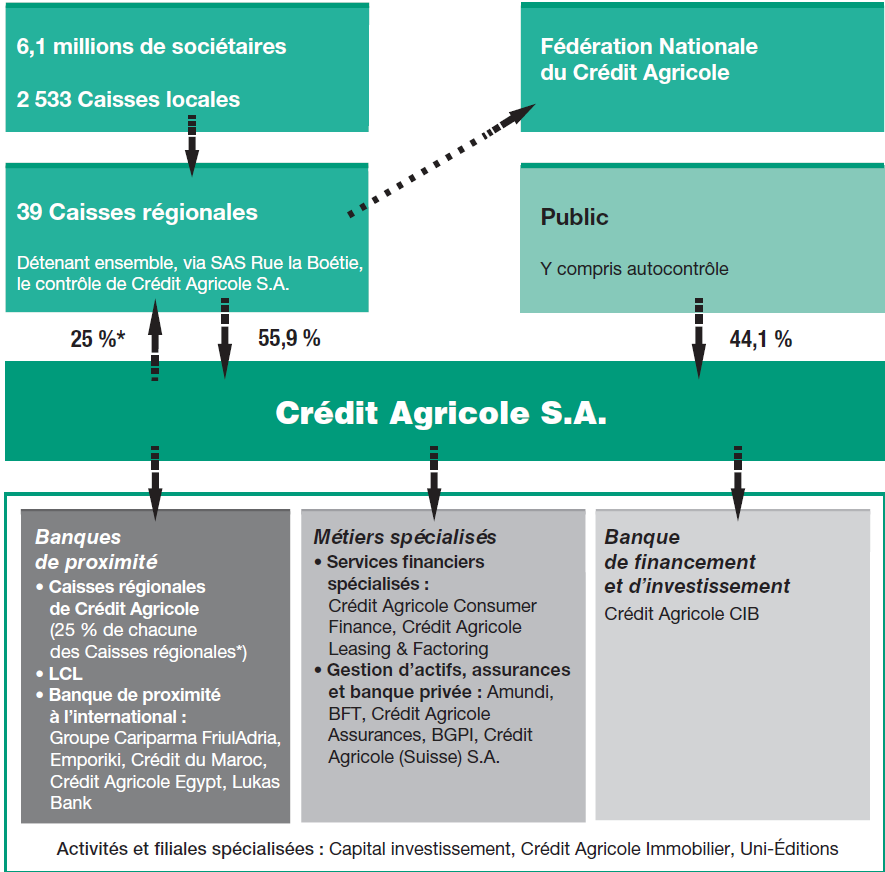
Un groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6,1 millions de sociétaires qui élisent quelques 32 500 administrateurs. Elles

assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie, détenue par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L511-31 et Art L511-32) à la cohésion du réseau du groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Le périmètre du groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales



Au 31 décembre 2010

* A l'exception de la Caisse régionale de la Corse. Le pourcentage de détention exact de chacune est détaillé dans la note 12 des états financiers.

Relations internes au Crédit agricole

➤ Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

- **Comptes ordinaires des Caisses Régionales**

Les Caisses Régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit ou dettes envers les établissements de crédit ».

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune et livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses Régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses Régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont toutes les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A. intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité («FRBLS») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

➤ **Informations relatives aux parties liées**

- **Relations entre la Caisse régionale et les Caisses locales**

L'encours des comptes courants ordinaires des Caisses locales est de 137 525 milliers d'euros au 31/12/2010. Elles ne possèdent pas de comptes courants bloqués.

Au sein du capital de Champagne-Bourgogne, les parts sociales détenues par l'ensemble des Caisses locales s'élèvent à 84 296 milliers d'euros.

- **Relations entre la Caisse régionale et ses principales filiales**

<i>En milliers d'euros</i>	Participations		Refacturation Crédit Agricole Champagne-Bourgogne aux filiales HT en K€
	Valeur au bilan	% de capital détenu	
CADINVEST	8 261	100,00	0
CACB IMMOBILIER	4 240	100,00	125
ICAUNA FINANCES	920	97,60	0
Valeur au bilan	13 421		

- **Principaux dirigeants**

Président

M. Michel MICHAUT

Vice-Présidents

M. Vincent DELATTE
M. Dominique CATHERINET
M. Michel DOMBRECHT
M. Yves JOLLY

Autres membres du bureau

M. Roland DENIS
M. Alain FLORIOT
M. Joël GRUAT

Direction Générale

François MACE

Administrateurs

Mme Ghislaine VERSTRAETE
M. Alain BORDET
M. Jean-Paul GOURLOT
M. Luc LEVEQUE
M. Christophe MASSON
M. Bernard MOISSETTE
M. Denis PELLETIER
M. Jean-François RENAULT
M. Jean-René TRAMEAU

Direction Générale Adjointe

Xavier MALHERBET
Pierre FORT

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31.12.2010	31.12.2009 (1)
Intérêts et produits assimilés	4.1	391 533	411 207
Intérêts et charges assimilées	4.1	-225 154	-272 095
Commissions (produits)	4.2	193 698	188 635
Commissions (charges)	4.2	-18 659	-26 405
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	-97	1 233
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	17 219	18 321
Produits des autres activités	4.5	5 079	1 930
Charges des autres activités	4.5	-4 927	-1 583
PRODUIT NET BANCAIRE		358 692	321 243
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4-7.6	-176 947	-168 434
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-6 976	-6 713
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		174 769	146 096
Coût du risque	4.8	-32 476	-31 643
RESULTAT D'EXPLOITATION		142 293	114 453
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		0	0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	-326	1 546
Variations de valeur des écarts d'acquisition		0	0
RESULTAT AVANT IMPOT		141 967	115 999
Impôts sur les bénéfices	4.10	-44 000	-36 909
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		0	0
RESULTAT NET		97 967	79 090
Intérêts minoritaires		-1	0
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		97 968	79 090

(1) Les effets du changement de méthode comptable appliqué au 1^{er} janvier 2010 sont décrits en note 1.5

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>Notes</i>	31.12.2010	31.12.2009 (1)
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Résultat net part du groupe	97 968	79 090
Gains et pertes sur écarts de conversion	0	0
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	-6 002	158 768
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	0	0
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-1 334	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence	-7 336	158 768
QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	0	0
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe	-7 336	158 768
<i>4.11</i>		
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe	90 632	237 858
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires	0	0
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	90 632	237 858

(1) Les effets du changement de méthode comptable appliqué au 1^{er} janvier 2010 sont décrit en note 1.5

Les montants sont présentés nets d'impôts

BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31.12.2010	31.12.2009
CAISSE, BANQUES CENTRALES	6.1	52 541	51 069
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	6.2	14 572	16 925
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	3.2-3.4	38 992	37 151
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE	6.4-6.6	790 993	771 710
PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	3.1-3.3-6.5-6.6	313 770	546 830
PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	3.1-3.3-6.5-6.6	8 858 331	8 502 008
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX		11 044	7 130
ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE	6.6-6.8	104 458	77 994
ACTIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES	6.10	83 604	61 239
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	6.11	148 376	179 497
ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES		0	0
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE		0	0
IMMEUBLES DE PLACEMENT	6.12	4 600	1 981
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6.13	72 309	70 389
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6.13	51	71
ECARTS D'ACQUISITION		0	0
TOTAL DE L'ACTIF		10 493 641	10 323 994

BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31.12.2010	31.12.2009
BANQUES CENTRALES	6.1	0	0
PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	6.2	4 815	5 827
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	3.2-3.4	18 284	12 162
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	3.3-6.7	5 703 631	5 963 598
DETTES ENVERS LA CLIENTELE	3.1-3.3-6.7	2 990 565	2 821 967
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	3.2-3.3-6.9	120 195	8 357
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX	3.4	27 406	27 196
PASSIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES	6.10	46 935	12 574
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	6.11	145 979	137 291
DETTES LIEES AUX ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES		0	0
PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE		0	0
PROVISIONS	6.14	47 569	43 426
DETTES SUBORDONNEES	3.2-3.3-6.9	201 695	207 628
TOTAL DETTES		9 307 074	9 240 026
CAPITAUX PROPRES	6.15		
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		1 186 558	1 083 959
CAPITAL ET RESERVES LIEES		385 884	362 871
RESERVES CONSOLIDEES		777 812	709 821
GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		-75 106	-67 823
RESULTAT DE L'EXERCICE		97 968	79 090
INTERETS MINORITAIRES		9	9
TOTAL DU PASSIF		10 493 641	10 323 994

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'Euros)	Capital et réserves liées			Capital et réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées (1)	Elimination des titres auto-détenus						
Capitaux propres au 1er janvier 2009	199 392	883 782	0	1 083 174	-226 590	0	856 584	9	856 593
Augmentation de capital	822			822			822		822
Distributions versées en 2009		-11 303		-11 303			-11 303		-11 303
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				0	158 767		158 767		158 767
Résultat au 31.12.2009				0		79 090	79 090		79 090
Autres variations				0			0		0
Capitaux propres au 31 décembre 2009	200 214	872 479	0	1 072 693	-67 823	79 090	1 083 960	9	1 083 969
Affectation résultat 2009		79 090		79 090		-79 090	0		0
Capitaux propres au 1er janvier 2009	200 214	951 569	0	1 151 783	-67 823	0	1 083 960	9	1 083 969
Augmentation de capital	23 013			23 013			23 013		23 013
Distributions versées en 2010		-11 045		-11 045			-11 045		-11 045
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				0	-7 337		-7 337		-7 337
Résultat au 31.12.2010				0		97 968	97 968		97 968
Autres variations		-54		-54	54		0		0
Capitaux propres au 31 décembre 2010	223 227	940 470	0	1 163 697	-75 106	97 968	1 186 559	9	1 186 568

(1) réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les capitaux propres du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne sont en progression en 2010, notamment du fait de l'augmentation du capital social des caisses locales de 23 013 milliers d'euros et du résultat de la période.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009 (4)
Résultat avant impôts	141 967	114 214
Dotations nettes aux amortissement et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	7 076	6 800
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0	0
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	39 222	32 947
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	0	0
Résultat net des activités d'investissement	326	-1 092
Résultat des activités de financement	10 932	390
Autres mouvements	-3 668	6 531
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	53 888	45 576
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	29 399	-501 467
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-238 729	52 859
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	117 460	-101 559
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs détenus à la vente	-3 219	31 220
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs détenus à échéance	-26 465	30 277
Flux liés aux autres opérations affectant des immeubles de placement	-2 652	80
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	36 741	-69 590
Impôts versés	-31 644	-24 165
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-119 109	-582 345
TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)	76 746	-422 555
Flux liés aux participations (1)	-4 867	-22 720
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-9 200	-6 362
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-14 067	-29 082
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)	11 967	-10 482
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (3)	-16 865	-31 126
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	-4 898	-41 608
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	0
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	57 781	-493 245
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	142 975	636 214
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	51 069	49 764
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	91 906	586 450
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	200 753	142 975
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	52 541	51 069
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	148 212	91 906
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	57 778	-493 239

* composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

** composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 6.7 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)
Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne ne détient pas de solde de trésorerie indisponible.

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2.2. Au cours de l'année 2010, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de l'entité s'élève à - 4.9 M€, portant notamment sur les opérations suivantes :

- acquisition de titres de la SAS Cadinvest pour 3 M€
- acquisition de titres CTCAM pour 0,6 M€
- acquisition de titres Batifranc pour 0,5 M€
- acquisition de titres CACB Immobilier pour 0,2 M€

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des porteurs du capital comprend le paiement des intérêts et dividendes versés, à hauteur de 11 M€, et les souscriptions de parts sociales pour 23 M€.

(3) Dont remboursement de Titres Subordonnés Remboursables pour 6 M€.

(4) Les effets des changements de méthode comptable appliqués au 1er janvier 2010 sont décrits en note 1.5

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2010 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out ») en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2009 à l'exception du changement d'option relatif à la comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi. En effet, selon la norme IAS 19, les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies peuvent être comptabilisés :

- Soit en contrepartie du résultat pour leur totalité ;
- Soit en contrepartie du résultat pour une fraction déterminée selon la méthode du corridor ;
- Soit en contrepartie des autres éléments du résultat global pour la totalité.

Jusqu'au 31 décembre 2009, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne imputait les écarts actuariels dans le résultat de la période pendant laquelle ils étaient constatés.

Afin de fournir une information plus comparable avec les principes appliqués par les autres sociétés, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a décidé de les enregistrer intégralement en « gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres ». Cette méthode est appliquée de manière permanente et homogène à tous les régimes de retraite à compter du 1er janvier 2010.

Cette modification d'option comptable est traitée conformément aux dispositions de la norme IAS 8 avec application rétrospective. Les principaux effets chiffrés de ce changement sont présentés en note 1.5.

Les normes et interprétations utilisées dans les états financiers au 31 décembre 2009 ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2010 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2010. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du
Amendement annuel visant à améliorer la norme IFRS 5, relatif aux filiales faisant l'objet d'un plan de vente entraînant la perte de contrôle, et l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle ;	23 janvier 2009 (CE n° 70/2009)	1er janvier 2010
Révision de la norme IAS 27 relative aux états financiers consolidés et individuels ;	03 juin 2009 (CE n° 494/2009)	1er janvier 2010
Révision de la norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises ;	03 juin 2009 (CE 495/2009)	1er janvier 2010
Amendement de la norme IAS 39, relatif aux éléments éligibles à la couverture et qui apporte notamment des clarifications quant à l'application de la comptabilité de couverture à la composante inflation des instruments financiers ;	15 septembre 2009 (CE n° 839/2009)	1er janvier 2010
Révision de la norme IFRS 1, relatifs à la première adoption des normes internationales ;	25 novembre 2009 (CE n° 1136/2009) et 23 juin 2010 (CE n°550/2010)	1er janvier 2010
Amendement annuels visant à améliorer et clarifier 9 normes et 2 interprétations et issus du règlement du 23 mars 2010 (UE n°243/2010) ;	23 mars 2009	1er janvier 2010
Amendement de la norme IFRS 2, relative aux paiements fondés sur des actions et qui incorpore en s'y substituant les interprétations IFRIC 8 et IFRIC 11 ;	23 mars 2009 (UE n° 244/2010)	1er janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 12, relative aux accords de concession de services, et qui ne concerne pas les activités du Groupe ;	25 mars 2009 (UE n° 254/2009)	1er janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 16 relative aux couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger ;	04 juin 2009 (UE n° 460/2009)	1er janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 15, relative aux contrats de construction de biens immobiliers traités dans les normes IAS 11, contrats de construction, et IAS18, produits des activités ordinaires ;	22 juillet 2009 (CE n°636/2009)	1er janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 17, relative à la distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires ;	26 novembre 2009 (CE n° 1142/2009)	1er janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 18, relative au transfert d'actifs provenant de clients, et qui ne concerne pas les activités du Groupe.	27 novembre 2009 (CE n° 1164/2009)	1er janvier 2010

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

En effet, l'application prospective de la révision des normes IAS 27 et IFRS 3 aux opérations d'acquisitions effectives à compter du 1er janvier 2010 entraîne un changement de méthode comptable pour le Groupe. Les principaux points concernent :

- l'évaluation initiale des intérêts minoritaires : elle peut se faire, au choix de l'acquéreur, de deux manières :
 - o à la juste valeur à la date d'acquisition ;
 - o à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquise réévalués à la juste valeur.

Cette option est exerçable acquisition par acquisition ; le Groupe a appliqué par anticipation l'amendement à la norme IFRS 3 révisée des améliorations annuelles 2010 qui précise que cette option ne s'applique pas à l'ensemble des instruments de capitaux propres détenus par les actionnaires mais à ceux qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation ;

- les frais d'acquisition : ils ne peuvent plus être activés au sein de l'écart d'acquisition et doivent obligatoirement être comptabilisés en charges en totalité. Dès lors que l'opération a de très fortes probabilités de se réaliser, ils sont enregistrés dans le poste "Gains ou pertes nets sur autres actifs", sinon ils sont enregistrés dans le poste "Charges générales d'exploitation" ;

- certaines opérations doivent être désormais comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises ;

- les modalités de comptabilisation des prises de contrôle par étape ou des cessions partielles entraînant la perte de contrôle ;

- le rattachement des clauses d'ajustement de prix, lorsqu'elles sont des instruments financiers, aux dispositions de la norme IAS 39.

Au cours de l'année 2010, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne n'a pas effectué d'opération susceptible d'être concernée par ce changement de méthode comptable.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IAS 32, relatif au classement des émissions de droit.	23 décembre 2009 (UE n° 1293/2009)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement des normes IFRS1, relatif à des exemptions de fournir des informations comparatives sur les instruments financiers pour les premiers adoptants.	30 juin 2010 (UE n° 574/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement de la norme IAS 24, relatif à l'information au titre des parties liées sous forme d'organisme d'Etat.	19 juillet 2010 (UE 632/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement de l'interprétation IFRIC 14, relatif à la reconnaissance des actifs de régimes à prestations définies.	19 juillet 2010 (UE 633/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Interprétation d'IFRIC 19, relative à l'extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres. Cet amendement sera appliqué pour la première fois au 1er janvier 2011	23 juillet 2010 (UE n° 662/2010)	1 ^{er} janvier 2011

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2010.

1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2009-R.04 du 2 juillet 2009.

1.3. Principes et méthodes comptables

➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-option ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dépréciations des créances irrécouvrables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôt différé.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

➤ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ Titres à l'actif

• Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.
 - o Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de Groupe d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les actifs suivants :

Trading sur option	Nominal	Juste valeur
Obligation Hypérion (alternatif)	2 000	1 698
EMTN Oto CFO Premium (alternatif)	2 550	1 809
EMTN double Look Back JP Morgan (alternatif)	3 000	2 502
Total	7 550	6 009

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

- o Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (éligibles aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39. Parmi les exceptions il est notamment prévu que lorsqu'une contrepartie voit sa notation dégradée de façon notable (plus de 3 niveaux selon la norme applicable au sein du groupe Crédit Agricole) une vente du titre avant l'échéance est possible sans entrainer de sanction. Cette possibilité de vente avant échéance a été décidée pour le titre CDO Selecta 2 d'un nominal de 2 millions d'euros. Une moins value brute de 1.200 milliers d'euros a été comptabilisée à cette occasion, compensée par une reprise de provision pour risque de 1.690 milliers d'euros.

La couverture du risque de taux de ces titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- o Prêts et créances

La catégorie «Prêts et créances» enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus,

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote/décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

- Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme.

Au-delà de ces critères, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50% ou observée pendant plus de 3 ans. Afin de répondre à un besoin d'harmonisation avec l'ensemble des critères des entités du groupe le critère de durée a été modifié.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure ;
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure du

cours des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

- Date d'enregistrement des titres

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

✓ **Reclassements d'actifs financiers**

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti selon le cas.

Les informations sur les reclassements réalisés par le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne en application de la norme IAS 39 sont données dans la note 9.

✓ **Activité de crédits**

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

- Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée d'encours en encours dépréciés entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).
 - o Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, des dépréciations sur bases collectives telles que :

- Dépréciations sur encours en souffrance :

Les dépréciations sur ces encours sont calculées à partir de modèles Bâle II.

Dans le cadre du projet Bâle II, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la Direction, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendues, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres.

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ **Passifs financiers**

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- Titres au passif
 - Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Les parts sociales émises par les Caisses régionales et des Caisses locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

L'amendement IAS 32 adopté par l'Union européenne le 21 janvier 2009 permet, sous certaines conditions, la qualification en instrument de capitaux propres d'instruments financiers constituant auparavant des dettes. Ces instruments financiers sont :

- les instruments, émis par l'émetteur, remboursables au gré du porteur ;
- les instruments créant une obligation pour l'émetteur d'avoir à rembourser le porteur lors de la liquidation, sur la base de sa part dans l'actif net.

Ainsi, dès lors que ces conditions sont remplies, les parts d'OPCVM émises au passif doivent être classées en capitaux propres.

✓ **Produits de la collecte**

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle. L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti. Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché. Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.14.

✓ **Instruments dérivés**

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

• La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associé à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;

- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement :

- couverture de juste valeur: seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres AFS, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- couverture de flux de trésorerie: l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- couverture d'investissement net à l'étranger: Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

✓ **Détermination de la juste valeur des instruments financiers**

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tel que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotés sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et basées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3: justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

Ces titres, listés dans la note 2.2 spécifique, sont destinés à être conservés durablement.

✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

- Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement si il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

✓ **Garanties financières données**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé de :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✓ **Décomptabilisation des instruments financiers**

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

➤ **Provisions (IAS 37 et 19)**

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que liées au risque de crédit, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;

- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes

Des informations détaillées sont fournies au point 6.14

➤ **Avantages au personnel (IAS 19)**

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓ **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondant ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestation définie.

✓ **Avantages postérieurs à l'emploi**

- Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.3).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute depuis le 01/01/2010 les écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non plus en résultat. Les principaux impacts de ce changement d'option comptable sur les états financiers au 31/12/2009 sont présentés en note 1.5.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police correspondant exactement,

par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

Les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique « Provisions ».

- Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

➤ Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise relèvent des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

La charge relative aux souscriptions d'actions est désormais comptabilisée dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des « réserves consolidées part du Groupe ».

➤ Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 5% de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;

- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable ;
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

➤ **Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)**

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles et incorporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce acquis. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 50 ans
Second œuvre	20 à 30 ans
Installations techniques	10 à 20 ans
Agencements	5 à 10 ans
Mobilier	10 ans
Matériel informatique	3 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

➤ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés pour les actifs monétaires en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

➤ Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

 - a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat. Les commissions de placement entrent notamment dans cette catégorie.
Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
 - i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
 - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable.
 - b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

➤ Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
 - b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,
 - c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la

constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

➤ **Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)**

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

➤ Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse régionale dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse régionale détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels

✓ *Consolidation des Caisses régionales*

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

✓ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ **Consolidation des entités ad hoc**

La consolidation des entités ad-hoc (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12.

En application de ce texte une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier le fonds dédié SEQUANA.

La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc ;
- le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme «de pilotage automatique », le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a délégué ces pouvoirs de décision ;
- le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

✓ **Exclusions du périmètre de consolidation**

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre

de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

➤ **Méthodes de consolidation**

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution du goodwill.

➤ **Retraitements et éliminations**

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

1.5. Principaux effets du changement de méthode comptable relatif aux écarts actuariels (IAS 19)

En milliers d'euros	31 décembre 2009		
	Publié	Effet option IAS 19	Retraité
Compte de résultat			
Résultat brut d'exploitation	146 096	-83	146 013
- Dont charges de personnel	-101 837	-83	-101 920
Impôts sur le bénéfices	146 096	29	146 125
Résultat net (PG + minoritaires)	79 090	-54	79 036
Résultat net part du groupe	79 090	-54	79 036
Bilan			
Passif			
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-67 823	54	-67 769
Résultat de l'exercice	79 090	-54	79 036
Tableau de variation des capitaux propres			
Total des gains et pertes comptabilisés en capitaux propres (colonne) / variation des gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	-67 823	54	-67 769
TFT			
Résultat avant impôt	114 214	-83	114 131
Flux liés aux autres opérations affectant les actifs ou les passifs non financiers (gestion externe – cotisation)	-69 590	-83	-69 673

L'impact du changement de méthode comptable étant non significatif sur l'exercice précédent, les comptes n'ont pas fait l'objet d'un retraitement.

2. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2010 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes.

2.1. Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice

Le périmètre de consolidation n'a pas évolué en 2010.

2.2. Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Au 31 décembre 2010, les principales participations non consolidées pour lesquelles le pourcentage de contrôle est $\geq 20\%$ sont les suivantes :

Nom de l'entité	Valeur au bilan (en K€)	% de contrôle	Motif de non consolidation
SAS CADINVEST	8 261	100%	Activité jugée non significative pour la CR
SAS CACB IMMOBILIER	4 240	100%	Activité jugée non significative pour la CR
SA ICAUNA FINANCES	920	97,6%	Entité non significative, en-dessous des trois seuils de notion de contrôle

3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

Les informations narratives figurent dans le rapport de gestion.

La gestion des risques bancaires au sein du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est assurée par la Direction Contrôle et Conformité qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « facteurs de risque », comme le permet la norme IFRS7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les Etats financiers

3.1. Risque de crédit

(cf. rapport de gestion – chapitre Facteurs de risques)

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrat en unités de compte)	14 572	5 912
Instruments dérivés de couverture	38 922	37 151
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	172 259	175 611
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	7 465	5 545
Prêts et créances sur la clientèle	8 858 331	8 502 008
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	104 458	77 994
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciation)	9 196 007	8 804 221
Engagements de financement donnés	1 587 173	1 439 204
Engagements de garantie financière donnés	200 878	184 552
Provisions - Engagements par signature	-2 107	-2 646
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 785 944	1 621 110
TOTAL Exposition nette	10 981 951	10 425 331

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques

Concentrations par agents économiques de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	31.12.2010				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administrations centrales					0
Etablissement de crédit	7 462				7 462
Institutions non établissement de crédit	946 448	9 239	-6 410		940 038
Grandes entreprises	1 408 598	68 939	-50 817	-19 113	1 338 668
Clientèle de détail	6 732 875	169 313	-107 577	-85 932	6 539 366
Total	9 095 383	247 491	-164 804	-105 045	8 825 534
Créances rattachées nettes					40 262
Valeur au bilan					8 865 796

Dont actifs restructurés non dépréciés pour 5 424 milliers d'euros

	31.12.2009				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administrations centrales	128	0	0		128
Etablissement de crédit	5 538	0	0		5 538
Institutions non établissement de crédit	672 681	290	-290		672 391
Grandes entreprises	2 583 114	98 572	-69 234	-27 324	2 486 556
Clientèle de détail	5 455 614	151 825	-96 554	-68 641	5 290 419
Total	8 717 075	250 687	-166 078	-95 965	8 455 032
Créances rattachées nettes					52 521
Valeur au bilan					8 507 553

Dont actifs restructurés non dépréciés pour 4 753 milliers d'euros

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	3 500	0
Institutions non établissements de crédit	269 270	155 546
Grandes entreprises	528 219	704 192
Clientèle de détail	786 184	579 466
Total	1 587 173	1 439 204
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	0	0
Institutions non établissements de crédit	12 616	430
Grandes entreprises	160 181	156 388
Clientèle de détail	28 053	27 526
Total	200 850	184 344

Dettes envers la clientèle – ventilation par agent économique

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Administrations centrales	2	0
Institutions nons établissements de crédit	9 979	18 958
Grandes entreprises	653 640	691 295
Clientèle de détail	2 314 799	2 100 448
Total	2 978 420	2 810 701
Dettes rattachées	12 145	11 266
Valeur au bilan	2 990 565	2 821 967

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	31.12.2010			
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Total
France (y compris DOM-TOM)	9 027 338	245 751	-163 837	8 863 501
Autres pays de l'UE	43 189	722	-606	42 583
Autres pays d'Europe	3 759	20	-5	3 754
Amérique du Nord, Centrale et du Sud	3 074	105	-70	3 004
Afrique et Moyen Orient	16 524	893	-286	16 238
Asie et Océanie	1 499			1 499
Total	9 095 383	247 491	-164 804	8 930 579
Créances rattachées nettes				40 262
Provisions collectives				-105 045
Valeur au bilan				8 865 796

(en milliers d'euros)	31.12.2009			
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Total
France (y compris DOM-TOM)	8 673 572	249 560	-165 641	8 507 931
Autres pays de l'UE	19 769	225	-163	19 606
Autres pays d'Europe	5 846	111	-110	5 736
Amériques Centrale et du Sud	39	0	0	39
Afrique et Moyen Orient	17 849	791	-164	17 685
Total	8 717 075	250 687	-166 078	8 550 997
Créances rattachées nettes				52 521
Provisions collectives				-95 965
Valeur au bilan				8 507 553

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	1 582 917	1 435 356
Autres pays de l'UE	3 017	1 538
Autres pays d'Europe	653	521
Amérique du Nord, Centrale et du Sud	140	
Afrique et Moyen Orient	413	1 789
Asie et Océanie	33	
Total	1 587 173	1 439 204
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	200 838	184 344
Autres pays d'Europe	12	0
Total	200 850	184 344

Dettes envers la clientèle par zone géographique

	31.12.2010	31.12.2009
<i>(en milliers d'euros)</i>		
France (y compris DOM-TOM)	2 956 358	2 791 480
Autres pays de l'UE	10 639	9 773
Autres pays d'Europe	5 494	5 932
Amérique du Nord, Centrale et du Sud	2 507	2
Afrique et Moyen Orient	2 794	3 514
Asie et Océanie	628	
Total	2 978 420	2 810 701
Dettes rattachées	12 145	11 266
Valeur au bilan	2 990 565	2 821 967

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

	31/12/2010					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	31/12/10	31/12/10
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance							
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Instruments de capitaux propres						6 306	-10 198	
Instruments de dette	0	0	0	0	0	24	-2 000	
AFS - Prêts et avances	0	0	0	0	0	0	0	
EC - Encours sains prêts et avances	0	0	0	0	0	0	0	
Réseau - Encours sains prêts et avances	0	0	0	0	0	0	0	
CLT - En cours sains prêts et avances								
<i>Institutions non établissements de crédit</i>	26 759		22		26 781	2 829	-7 256	
<i>Grandes entreprises</i>	40 435	4 101	2 276		46 812	18 122	-83 543	64 934
<i>Clientèle de détail</i>	104 597	3 687	186		108 470	61 736	-236 908	170 106
Total	171 791	7 788	2 484	0	182 063	89 017	-339 905	

	31/12/2009						31/12/09
	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement hors provisions	
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Instruments de capitaux propres						7 722	-9 354
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0	-2 000
AFS - Prêts et avances	0	0	0	0	0	0	0
EC - Encours sains prêts et avances	0	0	0	0	0	0	0
Réseau - Encours sains prêts et avances	0	0	0	0	0	0	0
CLT - En cours sains prêts et avances							
<i>Administrations centrales</i>							
<i>Etablissements de crédit</i>							
<i>Institutions non établissements de crédit</i>	36 626	2			36 628	0	-608
<i>Grandes entreprises</i>	54 305	3 914	4 019		62 238	29 328	-119 182
<i>Clientèle de détail</i>	100 282	5 118	1 256		106 656	55 271	-213 887
Total	191 213	9 034	5 275	0	205 522	92 321	-345 031

Opérations sur instruments dérivés – Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Pour information, les effets des accords de compensation et de collatéralisation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

	31/12/2010			31/12/2009		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel*	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel*	Risque de crédit potentiel
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés						
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	2 411	2 300	4 711	105	677	782
Risques sur les autres contreparties	4 705	725	5 430	5 664	1 067	6 731
Total	7 116	3 025	10 141	5 769	1 744	7 513
Risques sur contrats de :						
- taux d'intérêt, change et matières premières	7 115	3 025	10 140	5 769	1 744	7 513
- dérivés actions et sur indices						
- dérivés de crédit						
Total	7 115	3 025	10 140	5 769	1 744	7 513
Incidence des accords de compensation	0	0	0	0	0	0
Total après effets des accords de compensation	7 116	3 025	10 141	5 769	1 744	7 513

* calculé selon les normes prudentielles Bâle2

Les contrats conclus entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risque de contrepartie.

3.2. Risque de marchés

(cf. rapport de gestion – chapitre Facteurs de risques)

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt,
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise,
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments financiers dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31.12.2010						31.12.2009	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	de 0 à 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	de 0 à 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	4 419	15 131	19 442	38 992	37 151
. Swaps de taux d'intérêts	0	0	0	4 419	15 131	19 442	38 992	37 151
Instruments de devises et or	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres instruments	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous total	0	0	0	4 419	15 131	19 442	38 992	37 151
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	4 419	15 131	19 442	38 992	37 151

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

(en milliers d'euros)	31.12.2010						31.12.2009	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	de 0 à 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	de 0 à 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	1 101	12 848	4 335	18 284	12 162
. Swaps de taux d'intérêts	0	0	0	1 101	12 848	4 335	18 284	12 162
Instruments de devises et or	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres instruments	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous total	0	0	0	1 101	12 848	4 335	18 284	12 162
. Opérations de change à terme	0	0		0	0	0	0	0
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	1 101	12 848	4 335	18 284	12 162

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31.12.2010						31.12.2009	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	de 0 à 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	de 0 à 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	1 280	483	3 897	5 660	6 552
. Swaps de taux d'intérêts	0	0	0	1 280	463	3 894	5 637	6 552
. Caps-floors-collars	0	0	0	0	20	3	23	
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres instruments :	0	2 363	386	0	0	0	2 749	4 378
. Dérivés sur actions & indices boursiers	0	2 363	386	0	0	0	2 749	4 378
. Dérivés de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous total	0	2 363	386	1 280	483	3 897	8 409	10 930
. Opérations de change à terme	0	0	0	153	1	0	154	83
Valeurs nettes au bilan	0	2 363	386	1 433	484	3 897	8 563	11 013

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

(en milliers d'euros)	31.12.2010						31.12.2009	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	de 0 à 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	de 0 à 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	281	483	3 897	4 661	5 744
. Swaps de taux d'intérêts	0	0	0	281	463	3 894	4 638	5 744
. Caps-floors-collars	0	0	0	0	20	3	23	0
Instruments de devises et or	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres instruments	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous total	0	0	0	281	483	3 897	4 661	5 744
. Opérations de change à terme				153	1		154	83
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	434	484	3 897	4 815	5 827

Opérations sur instruments financiers à terme : montant des engagements

	31.12.2010	31.12.2009
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Instruments de taux d'intérêt :	2 344 365	1 540 188
. Swaps de taux d'intérêts	2 330 151	1 491 400
. Caps-floors-collars	14 214	48 788
Instruments de devises et or	15 144	10 308
. Options de change	15 144	10 308
Autres instruments :	0	0
. Dérivés de crédit	0	0
Sous total	2 359 509	1 550 496
. Opérations de change à terme	15 053	12 285
Valeurs nettes au bilan	2 374 562	1 562 781

Risque de change

(cf. rapport de gestion – chapitre Facteurs de risques)

Contribution des différentes devises au bilan consolidé

	31.12.2010		31.12.2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
<i>(en milliers d'euros)</i>				
EUR	10 483 262	10 483 267	10 311 059	10 311 068
Autres devises de l'UE	110	110	108	108
USD	7 296	7 290	9 947	9 938
JPY	625	625	544	544
Autres devises	2 348	2 349	2 336	2 336
Total bilan	10 493 641	10 493 641	10 323 994	10 323 994

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

	31.12.2010			31.12.2009		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
<i>(en milliers d'euros)</i>						
EUR		197 984		0	203 741	0
Total	0	197 984	0	0	203 741	0

(Total en principal, hors dettes rattachées non ventilables)

3.3. Risque de liquidité et de financement

(cf. rapport de gestion – chapitre Facteurs de risques)

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

	31.12.2010				
	de 0 à 3 mois	> 3 mois à 1 an	> 1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	214 928	13 080	24 710	58 489	311 207
Prêts et créances émis sur la clientèle	853 665	1 106 812	3 204 695	3 922 749	9 087 921
Total	1 068 593	1 119 892	3 229 405	3 981 238	9 399 128
Créances rattachées					100 680
Dépréciations					-327 707
Valeurs nettes au bilan					9 172 101

	31.12.2009				
	de 0 à 3 mois	> 3 mois à 1 an	> 1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	216 493	261 410	25 547	36 314	539 764
Prêts et créances émis sur la clientèle	697 029	1 158 203	3 032 183	3 824 122	8 711 537
Total	913 522	1 419 613	3 057 730	3 860 436	9 251 301
Créances rattachées					131 214
Dépréciations					-333 677
Valeurs nettes au bilan					9 048 838

Dettes envers les établissements de crédit et de la clientèle par durée résiduelle

	31.12.2010				
	de 0 à 3 mois	> 3 mois à 1 an	> 1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 135 484	1 373 052	1 891 025	1 288 500	5 688 061
Dettes envers la clientèle	2 124 340	41 124	554 894	258 062	2 978 420
Total	3 259 824	1 414 176	2 445 919	1 546 562	8 666 481
Dettes rattachées					27 715
Valeur au bilan					8 694 196

	31.12.2009				
	de 0 à 3 mois	> 3 mois à 1 an	> 1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	835 129	1 707 666	1 974 601	1 419 711	5 937 107
Dettes envers la clientèle	1 992 263	25 622	538 512	254 304	2 810 701
Total	2 827 392	1 733 288	2 513 113	1 674 015	8 747 808
Dettes rattachées					37 757
Valeur au bilan					8 785 565

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2010				
	de 0 à 3 mois	> 3 mois à 1 an	> 1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	1 200	400			1 600
Titres de créances négociables :	105 500	13 064			118 564
Total	106 700	13 464	0	0	120 164
Dettes rattachées					31
Valeur au bilan					120 195
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée		5 300	44 318	148 366	197 984
Total	0	5 300	44 318	148 366	197 984
Dettes rattachées					3 711
Valeur au bilan					201 695

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009				
	de 0 à 3 mois	> 3 mois à 1 an	> 1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	1 492	400			1 892
Titres de créances négociables :	3 650	2 783			6 433
Total	5 142	3 183	0	0	8 325
Dettes rattachées					32
Valeur au bilan					8 357
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée		6 000	49 618	148 123	203 741
Total	0	6 000	49 618	148 123	203 741
Dettes rattachées					3 887
Valeur au bilan					207 628

Garanties financières en risque données par maturité

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

Les garanties financières en risque présentées sont désormais limitées à la seule partie de la garantie couverte par la provision, le reliquat n'étant pas considéré comme en risque.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2010				
	de 0 à 3 mois	> 3 mois à 1 an	> 1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Garantie financière données			2 107		2 107

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009				
	de 0 à 3 mois	> 3 mois à 1 an	> 1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Garantie financière données			2 357		2 357

3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(cf. rapport de gestion – chapitre Facteurs de risques)

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liés à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

Instruments dérivés de couverture

	31.12.2010			31.12.2009		
	Valeur marché		Montant	Valeur marché		Montant
	positive	négative	Notionnel	positive	négative	Notionnel
<i>(en milliers d'euros)</i>						
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	38 992	18 284	2 114 491	37 151	12 162	1 259 137
- Taux d'intérêt	38 992	18 284	2 114 491	37 151	12 162	1 259 137
COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	0	0	0	0	0	0
- Taux d'intérêt	0	0	0	0	0	0
COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NETS DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER	0	0	0	0	0	0
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	38 992	18 284	2 114 491	37 151	12 162	1 259 137

3.5. Risques opérationnels

(cf. rapport de gestion – chapitre Facteurs de risques)

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est soumis au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par la Commission Bancaire afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a prolongé jusqu'à fin 2010 les niveaux planchers de fonds propres suivants :

- 95 % des exigences de fonds propres telles qu'elles auraient été calculées en CAD jusqu'au 31/12/2007 ;
- 90 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2008 ;
- 80 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2010.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents ;
- les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées ;
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
Fonds propres de base (tier 1)	706	622
Fonds propres complémentaires (tier 2)		0
Fonds propres surcomplémentaires (tier 3)		0
Valeur de mise en équivalence des titres des sociétés d'assurance		0
Total des fonds propres prudentiels	706	622

En application de la réglementation, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4% et un ratio de solvabilité de 8%.

Au 31/12/10, comme au 31/12/09, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne répond à ces exigences réglementaires.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Produits et Charges d'intérêts

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009
Sur opérations avec les établissements de crédit	704	820
Sur opérations internes au Crédit Agricole	11 597	22 361
Sur opérations avec la clientèle	350 353	356 050
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	732	897
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3 901	4 922
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	24 246	26 157
Autres intérêts et produits assimilés	0	0
Produits d'intérêts (1) (2)	391 533	411 207
Sur opérations avec les établissements de crédit	-30	-52
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-156 202	-206 722
Sur opérations avec la clientèle	-39 879	-30 785
Sur dettes représentées par un titre	-615	-1 298
Sur dettes subordonnées	-10 689	-11 708
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-17 711	-21 469
Autres intérêts et charges assimilées (3)	-28	-61
Charges d'intérêts	-225 154	-272 095

(1) dont 10 295 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2010 contre 10 387 milliers d'euros au 31 décembre 2009

(2) dont 7 998 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2010 contre 7 481 milliers d'euros au 31 décembre 2009

(3) les charges d'intérêt sur actifs financiers disponibles à la vente, qui étaient présentés séparément en 2009 pour un montant de 61 milliers d'euros au 31/12/2009 sont reclassées en « Autres intérêts et charges assimilées »

4.2. Commissions nettes

	31.12.2010			31.12.2009		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 322	-263	1 059	1 341	-396	945
Sur opérations internes au Crédit Agricole	36 785	-9 110	27 675	33 711	-18 163	15 548
Sur opérations avec la clientèle	46 434	-1 182	45 252	47 609	-1 509	46 100
Sur opérations de change	116	0	116	114	0	114
Sur opérations sur instruments dérivés à terme et autres opérations de hors bilan	3 347	-872	2 475	3 192	-1 043	2 149
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	98 900	-7 124	91 776	96 013	-5 192	90 821
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	6 794	-108	6 686	6 655	-102	6 553
Produits nets des commissions	193 698	-18 659	175 039	188 635	-26 405	162 230

4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009
Dividendes reçus	0	0
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	-358	392
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	97	661
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	162	180
(hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)		
Résultat de la comptabilité de couverture	2	0
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-97	1 233

Profit net ou perte nette résultant de la comptabilité de couverture

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2010		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	2 279	-2 277	2
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	1 119	-1 158	-39
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	1 160	-1 119	41
Couvertures de flux de trésorerie			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	79 286	-79 286	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	41 495	-37 791	3 704
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	37 791	-41 495	-3 704
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
Cessation de la comptabilité de couverture dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie			
Total résultat de la comptabilité de couverture	81 565	-81 563	2

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	141	-141	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	141		141
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)		-141	-141
Couvertures de flux de trésorerie			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	6 682	-6 682	0
Variations de juste valeur des éléments couverts		-6 682	-6 682
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	6 682		6 682
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
Cessation de la comptabilité de couverture dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie			
Total résultat de la comptabilité de couverture	6 823	-6 823	0

4.4. Gains ou perte nets sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009
Dividendes reçus	17 089	20 862
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente	2 173	517
*		
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	-843	-3 058
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	-1 200	0
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	17 219	18 321

* hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8

Les titres de participations suivants ont fait l'objet d'une dépréciation durable complémentaire au titre de 2010 :

- ICAUNA FINANCES dotation pour 16 milliers d'euros,
- CACB IMMOBILIER dotation pour 827 milliers d'euros

Les titres SELECTA 2, actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ayant fait l'objet d'un provisionnement pour risques à hauteur de plus de 85%, ont été cédés en 2010, avant échéance, pour 40 % de leur valeur, dégageant une moins-value de 1 200 milliers d'euros.

4.5. Produits et charges nets des autres activités

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	0	0
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	0	0
Autres produits nets de l'activité d'assurance	0	0
Produits nets des immeubles de placement	663	584
Autres produits (charges) nets	-511	-237
Produits (charges) des autres activités	152	347

4.6. Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009 (1)
Charges de personnel	-106 473	-101 837
Impôts et taxes	-6 333	-6 065
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-64 141	-60 532
Charges d'exploitation	-176 947	-168 434

(1) Les effets du changement de méthode comptable relatif aux écarts actuariels appliqués au 1^{er} janvier 2010 sont décrits en note 1.5

Les charges générales d'exploitation intègrent les honoraires des commissaires aux comptes du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne. La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2010 est donnée ci-dessous :

(en milliers d'euros hors taxe)	2010			2009
	Cabinet Ernst & Young	Cabinet Socodec	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	121	79	200	211
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes	0	0	0	0
Total	121	79	200	211

4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Dotations aux amortissements	-7 126	-6 947
- immobilisations corporelles	-7 103	-6 918
- immobilisations incorporelles	-23	-29
Dotations aux provisions pour dépréciation	150	234
- immobilisations corporelles	22	142
- immobilisations incorporelles	128	92
Total	-6 976	-6 713

4.8. Coût du risque

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-90 858	-93 065
Prêts et créances	-89 195	-87 514
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	-2 000
Autres actifs	-893	-140
Engagements par signature	-509	-649
Risques et charges	-261	-2 762
Reprises de provisions et de dépréciations	58 878	60 291
Prêts et créances	54 191	54 230
Autres actifs	128	93
Engagements par signature	1 047	269
Risques et charges	3 512	5 699
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-31 980	-32 774
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-936	-927
Récupérations sur prêts et créances amorties	1 060	2 703
Décotes sur crédits restructurés	-594	-473
Pertes sur engagements par signature	0	-5
Autres pertes	-26	-167
Autres pertes nettes	-496	1 131
Coût du risque	-32 476	-31 643

4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	-326	1 546
Plus-values de cession	11	2 002
Moins-values de cession	-337	-456
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
Plus-values de cession	0	0
Moins-values de cession	0	0
Gains ou pertes sur autres actifs	-326	1 546

4.10. Impôts

Charge d'impôt

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009 (1)
Charge d'impôt courant	-46 064	-42 428
Charge d'impôt différé	2 064	5 519
Charge d'impôt de la période	-44 000	-36 909

(1) Les effets du changement de méthode comptable relatif aux écarts actuariels appliqués au 1^{er} janvier 2010 sont décrits en note 1.5

Réconciliation taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31.12.2010

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, provisions sur écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	141 967	<i>Taux d'impôt théorique</i> 34,43%	48 879
Effet des différences permanentes		-3,62%	-5 144
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		0,00%	0
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		4,41%	6 263
Effet de l'imposition à taux réduit		-0,58%	-820
Effet des autres éléments		-3,65%	-5 178
		<i>Taux d'impôt constaté</i>	
Taux et charge effectif d'impôt		30,99%	44 000

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéficiaires taxables en France au 31 décembre 2010.

Au 31.12.2009 (1)

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, provisions sur écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	115 999	<i>Taux d'impôt théorique</i> 34,43%	39 938
Effet des différences permanentes		-3,59%	-4 163
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		0,00%	0
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		-0,31%	-363
Effet de l'imposition à taux réduit		0,22%	256
Effet des autres éléments		1,07%	1 241
		<i>Taux d'impôt constaté</i>	
Taux et charge effectif d'impôt		31,82%	36 909

(1) Les effets du changement de méthode comptable relatifs aux écarts actuariels appliqués au 1^{er} janvier 2010 sont décrits en note 1.5

4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés sur la période, net d'impôts.

Au 31.12.2010

	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres hors QP des entités mises en équivalence	Quote part des gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente (1)	Variation de juste valeur des dérivés de couverture	Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Variation de juste valeur		-6 002			-6 002	
Transfert en compte de résultat					0	
Variation de l'écart de conversion					0	
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				-1 334	-1 334	
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence						
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (part du Groupe)	0	-6 002	0	-1 334	-7 336	0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (part minoritaire)					0	
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (1)	0	-6 002	0	-1 334	-7 336	0

Au 31.12.2009 (2)

	gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres hors QP des entités mises en équivalence	Quote part des gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente (1)	Variation de juste valeur des dérivés de couverture		
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Variation de juste valeur		154 412		154 412	
Transfert en compte de résultat		4 356		4 356	
Variation de l'écart de conversion				0	
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part du Groupe)	0	158 768	0	158 768	0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part minoritaire)				0	
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (1)	0	158 768	0	158 768	0

(1) les données "total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente" se décomposent comme suit :

	31.12.2010	31.12.2009
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Montant brut	-8 393	160 412
Impôt	1 057	-1 644
Total net	-7 336	158 768

(2) Les effets du changement de méthode comptable relatifs aux écarts actuariels appliqués au 1^{er} janvier 2010 sont décrits en note 1.5

5. Informations sectorielles

Information par secteur opérationnel

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction Générale pour le pilotage du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, l'évaluation des performances et l'affectation des ressources au secteur opérationnel identifié.

Le secteur opérationnel présenté dans le reporting interne, correspondant au métier du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne et conforme à la nomenclature en usage au sein du groupe Crédit Agricole S.A., est celui de « Banque de proximité en France ».

6. Notes relatives au bilan

6.1. Caisse, Banques centrales

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2010		31.12.2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	41 501		43 802	
Banques centrales (1)	11 040	0	7 267	0
Valeur au bilan	52 541	0	51 069	0

(1) les créances et dettes rattachées ne sont plus isolées ; les montants publiés au 31/12/2009 ont été reclassés en conséquence

6.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	8 563	11 013
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	6 009	5 912
Valeur au bilan	14 572	16 925
<i>Dont Titres prêtés</i>	0	0

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009
Instruments dérivés de transaction	8 563	11 013
Valeur au bilan	8 563	11 013

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009
Titres détenus à des fins de transaction	6 009	5 912
- Obligations et autres titres à revenu fixe	6 009	5 912
Valeur au bilan	6 009	5 912

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	4 815	5 827
Valeur au bilan	4 815	5 827

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009
Instruments dérivés	4 815	5 827
Valeur au bilan	4 815	5 827

Instruments dérivés de transaction

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie à la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêts.

6.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2010			31.12.2009		
	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Obligations et autres titres à revenu fixe	172 259	11 792	-258	175 611	13 338	0
Actions et autres titres à revenu variable	35 832	499	-794	28 226	578	-1 459
Titres de participation non consolidés	582 902	8 718	-89 261	567 873	6 146	-81 547
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	790 993	21 009	-90 313	771 710	20 062	-83 006
Impôts		-4 882	361		-5 381	502
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)		16 127	-89 952		14 681	-82 504

La juste valeur des titres détenus sur la SAS rue La Boétie s'élève à 505 697 K€ au 31/12/10 contre 493 204 K€ au 31/12/09.

6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	5 056	2 494
<i>dont comptes ordinaires débiteurs sains</i>	5 056	2 487
<i>dont comptes et prêts au jour le jour sains</i>	0	0
Prêts subordonnés	2 406	3 044
Titres non cotés sur un marché actif	0	0
Autres prêts et créances	0	0
Total	7 462	5 538
Créances rattachées	3	7
Dépréciations	0	0
Valeur nette	7 465	5 545
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	143 586	101 187
Comptes et avances à terme	137 159	410 039
Prêts subordonnés	23 000	23 000
Total	303 745	534 226
Créances rattachées	2 560	7 059
Dépréciations	0	0
Valeur nette	306 305	541 285
Valeur nette au bilan	313 770	546 830

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	18 132	21 682
Autres concours à la clientèle	8 822 263	8 424 417
Prêts subordonnés	45 800	45 800
Titres non cotés sur un marché actif	3 353	3 353
Avances en comptes courants d'associés	128 164	134 293
Comptes ordinaires débiteurs	70 209	81 992
Total	9 087 921	8 711 537
Créances rattachées	98 117	124 148
Dépréciations	-327 707	-333 677
Valeurs nettes au bilan	8 858 331	8 502 008

Au cours de l'année 2010, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a apporté 1 898 282 K€ de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 1 685 873 K€ en 2009. Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a apporté :

- 1 139 129 K€ de créances à Crédit Agricole s.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque Centrale Européenne, contre 919 631 K€ en 2009 ;
- 371 103 K€ de créances à Crédit Agricole s.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 429 438 K€ en 2009 ;
- 221 976 K€ de créances hypothécaires à Crédit Agricole s.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de refinancement de l'Habitat), contre 269 540 K€ en 2009 ;
- 166 074 K€ de créances à Crédit Agricole s.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 67 264 K€ en 2009.

6.6. Dépréciations inscrites en déduction d'actifs financiers

(en milliers d'euros)	31.12.2009	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Utilisations	Autres mouvements	31.12.2010
Créances sur les établissements de crédit	0						0
Créances sur la clientèle	333 678		96 651	-63 098	-39 524		327 707
<i>dont dépréciations collectives</i>	95 965		17 593	-8 513			105 045
Titres détenus jusqu'à l'échéance	2 000						2 000
Actifs disponibles à la vente	9 353		844				10 197
Autres actifs financiers	581		894	-128	-14		1 333
Total des dépréciations des actifs financiers	345 612	0	98 389	-63 226	-39 538	0	341 237

	31.12.2008	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Utilisations	Autres mouvements	31.12.2009
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Créances sur les établissements de crédit	0						0
Créances sur la clientèle	348 716		95 886	-64 869	-46 055		333 678
<i>dont dépréciations collectives</i>	86 190		20 061	-10 286			95 965
Titres détenus jusqu'à l'échéance	0		2 000				2 000
Actifs disponibles à la vente	6 449		3 058	-154			9 353
Autres actifs financiers	584		140	-92	-51		581
Total des dépréciations des actifs financiers	355 749	0	101 084	-65 115	-46 106	0	345 612

6.7. Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	2 837	3 520
dont comptes ordinaires créditeurs	430	474
Sous-total	2 837	3 520
Dettes rattachées	2	7
Total	2 839	3 527
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	0	11 295
Comptes et avances à terme	5 685 224	5 922 292
Sous-total	5 685 224	5 933 587
Dettes rattachées	15 568	26 484
Total	5 700 792	5 960 071
Valeur au bilan	5 703 631	5 963 598

Dettes envers la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009
Comptes ordinaires créditeurs	2 053 782	1 911 182
Comptes d'épargne à régime spécial	30 740	30 602
Autres dettes envers la clientèle	893 898	868 917
Total	2 978 420	2 810 701
Dettes rattachées	12 145	11 266
Valeur au bilan	2 990 565	2 821 967

6.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009 (1)
Effets publics et valeurs assimilées	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	106 458	79 994
Total	106 458	79 994
Dépréciations	-2 000	-2 000
Valeur nette au bilan	104 458	77 994

(1) les créances et dettes rattachées ne sont plus isolés ; les montants publiés au 31/12/2009 ont été reclassés en conséquence

6.9. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	1 600	1 892
Titres de créances négociables	118 564	6 433
Total	120 164	8 325
Dettes rattachées	31	32
Valeur au bilan	120 195	8 357
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	197 984	203 741
Total	197 984	203 741
Dettes rattachées	3 711	3 887
Valeur au bilan	201 695	207 628

L'activité de toute banque est de faire évoluer continuellement le volume et la nature de ses passifs en regard de l'évolution de ses emplois.

Les dettes subordonnées entrent donc dans le cadre de la gestion des fonds propres prudentiels tout en contribuant au refinancement de l'ensemble des activités du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne.

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a émis des Titres Subordonnés Remboursables présentés ci-après.

Les **Titres Subordonnés Remboursables** (TSR) émis par le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne sont des emprunts généralement à taux fixe avec paiement d'un intérêt trimestriel ou annuel.

Ils sont réalisés sur le marché français.

Le TSR se distingue de l'obligation classique en raison du rang contractuellement défini par la clause de subordination.

Dans le cas de Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne et en cas de liquidation éventuelle, le remboursement des TSR interviendra après désintéressement des créances privilégiées et chirographaires, mais avant remboursement des prêts et titres participatifs accordés par l'émetteur. Les intérêts quant à eux ne font généralement pas l'objet de clause de subordination. Lorsque celle-ci existe elle se réfère à des événements hors du champ du contrôle de la société.

6.10. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Impôts courants	19 752	0
Impôts différés	63 852	61 239
Total actifs d'impôt courants et différés	83 604	61 239
Impôts courants	46 935	12 574
Impôts différés	0	0
Total passifs d'impôt courants et différés	46 935	12 574

Les actifs et passifs d'impôts différés se décomposent comme suit :

	31.12.2010		31.12.2009	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Décalages temporaires comptables-fiscaux	84 576	19 186	79 732	16 583
Charges à payer non déductibles	2 164		1 717	
Provisions pour risques et charges non déductibles	59 887		56 449	
Autres différences temporaires	22 525	19 186	21 566	16 583
Impôts différés / Réserves latentes	358	1 896	437	2 347
Actifs disponibles à la vente	358	1 896	437	2 347
Couverture de flux de trésorerie	0	0	0	0
Effet de compensations	-21 082	-21 082	-18 930	-18 930
Total impôts différés	63 852	0	61 239	0

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

6.11. Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation et actifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009
Autres actifs	67 130	68 365
Comptes de stocks et emplois divers	407	227
Débiteurs divers	66 454	68 086
Comptes de règlements	269	52
Comptes de régularisation	81 246	111 132
Comptes d'encaissement et de transfert	34 566	69 542
Produits à recevoir	43 764	38 587
Charges constatés d'avance	1 526	1 557
Autres comptes de régularisation	1 390	1 446
Valeur nette au bilan	148 376	179 497

Comptes de régularisation et passifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009
Autres passifs (1)	44 969	44 940
Comptes de règlements	1 502	1 912
Créditeurs divers	39 173	39 771
Versement restant à effectuer sur titres	4 294	3 257
Comptes de régularisation	101 010	92 351
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	6 823	12 969
Produits constatés d'avance	53 192	42 818
Charges à payer	37 957	33 366
Autres comptes de régularisation	3 038	3 198
Valeur au bilan	145 979	137 291

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

6.12. Immeubles de placement

	31.12.2009	Variation de périmètre	Augmentation	Diminutions	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2010
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Valeur brute	2 737		2 876	-383			5 230
Amortissements et dépréciations	-756		-100	226			-630
Valeur nette au bilan	1 981	0	2 776	-157	0	0	4 600

	31.12.2008	Variation de périmètre	Augmentation	Diminutions	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2009
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Valeur brute	2 941			-204			2 737
Amortissements et dépréciations	-792		-88	124			-756
Valeur nette au bilan	2 149	0	-88	-80	0	0	1 981

6.13. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

	31.12.2009	Variation de périmètre	Augmentation	Diminutions	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2010
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	146 128		9 281	-4 719			150 690
Amortissements et dépréciations	-75 739		-7 103	4 461			-78 381
Valeur nette au bilan	70 389	0	2 178	-258	0	0	72 309
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	6 072		18	-1 059			5 031
Amortissements et dépréciations	-6 001		-23	1 044			-4 980
Valeur nette au bilan	71	0	-5	-15	0	0	51

	31.12.2008	Variation de périmètre	Augmentation	Diminutions	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2009
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	152 898		11 299	-18 069			146 128
Amortissements et dépréciations	-83 713		-6 918	14 892			-75 739
Valeur nette au bilan	69 185	0	4 381	-3 177	0	0	70 389
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	6 150		17	-95			6 072
Amortissements et dépréciations	-6 068		-28	95			-6 001
Valeur nette au bilan	82	0	-11	0	0	0	71

6.14. Provisions

	31.12.2009	Variation de périmètre	Dotations (8)	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2010
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Risques sur les produits épargne logement (1)	12 180		4 760		-5 590			11 350
Risques d'exécution des engagements par signature (2)	2 646		509		-1 047			2 107
Risques opérationnels (3)	17 617		2 968	-2 190	-3 242			15 153
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (4)	812		339	-259				891
Litiges divers (5)	2 513		866	-261	-204			2 913
Participations (6)	0							0
Autres risques (7)	7 658		10 421	-816	-2 109			15 155
Total	43 425	0	19 863	-3 526	-12 192	0	0	47 569

	31.12.2008	Variation de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2009
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Risques sur les produits épargne logement (1)	15 300				-3 120			12 180
Risques d'exécution des engagements par signature (2)	2 265		649		-269			2 646
Risques opérationnels (3)	14 860		3 644	-16	-872			17 617
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (4)	737		222	-147				812
Litiges divers (5)	8 958		570	-5 228	-1 788			2 513
Participations (6)	2 861				-2 861			0
Autres risques (7)	1 413		7 864	-751	-868			7 658
Total	46 394	0	12 950	-6 142	-9 778	0	0	43 425

Commentaires :

(1) Voir note ci-après

(2) Provisions liées à l'exécution des engagements de financement et de garanties données

(3) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement. Elle s'appuie sur des outils développés dans le cadre de la mise en place du nouveau ratio Bâle II, permettant de recenser et de qualifier les risques opérationnels.

(4) Provisions constituées pour faire face aux engagements de l'entreprise vis-à-vis des membres de son personnel. Sont notamment constatés sous cette rubrique les avantages à long terme : médailles du travail pour 891 milliers d'euros.

(5) Provisions destinées à couvrir les risques juridiques (procédures judiciaires avec la clientèle).

(6) Provisions couvrant des risques sur participation au-delà de la valeur des titres détenus

(7) Provisions constituées pour couvrir les risques et charges divers, comprenant notamment une provision pour charge d'intérêts sur les dépôts à terme à taux progressif pour 12 961 milliers d'euros au 31/12/10.

(8) Les effets du changement de méthode comptable appliqués au 1^{er} janvier 2010 sont décrits en note 1.5.

Provision épargne logement

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	385 770
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 093 990	591 460
Ancienneté de plus de 10 ans	461 510	514 360
Total plans d'épargne-logement	1 555 500	1 491 590
Total comptes épargne-logement	357 700	367 694
Total provision au titre des contrats épargne-logement	1 913 200	1 859 284

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2010 pour les données au 31 décembre 2010 et à fin novembre 2009 pour les données au 31 décembre 2009 et hors prime d'état.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009
Plans d'épargne-logement :	21 302	27 321
Comptes épargne-logement :	101 870	109 007
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	123 172	136 328

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	950	1 190
Ancienneté de plus de 10 ans	8 750	4 200
Total plans d'épargne-logement	9 700	5 390
Total comptes épargne-logement	1 650	6 790
Total provision au titre des contrats épargne-logement	11 350	12 180

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2009	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31.12.2010
Plans d'épargne-logement :	5 390	4 760	-5 590	0	9 700
Comptes épargne-logement :	6 790				1 650
Total provision au titre des contrats épargne-logement	12 180	4 760	-5 590	0	11 350

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

6.15. Capitaux propres

➤ Composition du capital au 31 décembre 2010

La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, et de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse Régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse Régionale et des caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01.01.2010	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31.12.2010
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	1 842 570	0	0	1 842 570
Dont part du Public	0	0	0	0
Dont part Crédit Agricole S.A.	1 842 570	0	0	1 842 570
Parts sociales	5 527 637	81 448	-81 448	5 527 637
Dont 90 Caisses Locales	5 527 590	81 446	-81 446	5 527 590
Dont 17 administrateurs de la CR et autre détenteur	45	2	-2	45
Dont Crédit Agricole S.A.	2	0	0	2
TOTAL	7 370 207	81 448	-81 448	7 370 207

La valeur nominale des titres est de 15,25 € et le montant total du capital est 112 396 K€

➤ Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au

taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

Année de rattachement du dividende	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net
2007	2,95	0,69
2008	2,85	0,69
2009	3,18	0,59
Prévu 2010	3,61	0,52

➤ Dividendes

Dividendes payés par le groupe Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 11 045 milliers d'euros en 2010.

➤ Affectation du résultat et fixation du dividende 2010

Proposition de dividendes

L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2010 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'assemblée générale du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne du 29 mars 2011.

Le texte de la résolution est le suivant :

« Il est précisé que le résultat net de l'exercice 2010, s'élève à 88 754 349,37 Euros.

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat comme suit :

au titre des intérêts aux parts sociales	2 849 220,48 €
au titre des dividendes à verser aux Certificats Coopératifs d'Associés	6 651 677,70 €
à la Réserve Légale pour les $\frac{3}{4}$ du solde	59 440 088,39 €
à la réserve facultative	19 813 362,80 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les rémunérations suivantes avaient été versées au titre des trois exercices précédents :

9 271 081,62 € au titre de l'exercice 2007, 9 044 668,15 € au titre de l'exercice 2008 et 9 138 505,86 € au titre de l'exercice 2009, intégralement éligibles conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts, étant précisé que seuls les sociétaires personnes physiques résidant en France peuvent bénéficier de cette réfaction. »

6.16. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation présentée des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2010					
	Indéterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Caisse, banques centrales		52 541				52 541
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		1 004	429	6 354	6 785	14 572
Instruments dérivés de couverture		1 307	3 112	15 131	19 442	38 992
Actifs financiers disponibles à la vente	630 925	2 007	800	17 760	139 501	790 993
Prêts et créances	29 761	1 001 061	1 097 945	3 167 066	3 876 268	9 172 101
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		11 044				11 044
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		1 886	75 616	26 956		104 458
Total actifs financiers par échéance	660 686	1 070 850	1 177 902	3 233 267	4 041 996	10 184 701
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		5	429	484	3 897	4 815
Instruments dérivés de couverture			1 101	12 848	4 335	18 284
Dettes envers les établissements de crédit	2 406	1 149 586	1 373 978	1 891 567	1 286 094	5 703 631
Dettes envers la clientèle		2 136 485	41 124	554 894	258 062	2 990 565
Dettes représentées par un titre		106 726	13 469			120 195
Dettes subordonnées			5 460	44 484	151 751	201 695
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		27 406				27 406
Total passifs financiers par échéance	2 406	3 420 208	1 435 561	2 504 277	1 704 139	9 066 591

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009					
	Indéterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Caisse, banques centrales		51 069				51 069
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		57	725	6 320	9 823	16 925
Instruments dérivés de couverture		1 049	3 413	17 092	15 597	37 151
Actifs financiers disponibles à la vente	736 015		3 746	14 066	17 883	771 710
Prêts et créances	29 397	863 738	1 387 256	3 003 055	3 765 392	9 048 838
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		7 130				7 130
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			2 433	35 577	39 984	77 994
Total actifs financiers par échéance	765 412	923 043	1 397 573	3 076 110	3 848 679	10 010 817
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		57	757	993	4 020	5 827
Instruments dérivés de couverture		289	489	5 115	6 269	12 162
Dettes envers les établissements de crédit	3 044	856 198	1 712 716	1 974 973	1 416 667	5 963 598
Dettes envers la clientèle		1 992 263	36 888	538 512	254 304	2 821 967
Dettes représentées par un titre		5 174	3 183			8 357
Dettes subordonnées		3 887	6 000	49 618	148 123	207 628
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		27 196				27 196
Total passifs financiers par échéance	3 044	2 885 064	1 760 033	2 569 211	1 829 383	9 046 735

7. Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1. Détail des charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009 (1)
Salaires et traitements (2)	-54 461	-54 061
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	-5 971	-5 957
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	-1 524	-1 071
Autres charges sociales	-21 017	-20 855
Intéressement et participation	-14 638	-12 704
Impôts et taxes sur rémunération	-8 862	-7 189
Total charges de personnel	-106 473	-101 837

(1) Les effets du changement de méthode comptable appliqués au 1^{er} janvier sont décrits en note 1.5

(2) Dont indemnités liées à la retraite pour 867 milliers d'euros au 31/12/2010 contre 726 milliers d'euros au 31/12/2009

Dont médailles du travail pour 129 milliers d'euros au 31/12/2010 contre 147 milliers d'euros au 31/12/2009

7.2. Effectif

	31.12.2010	31.12.2009
France	1 741	1 745
Etranger	0	0
Total	1 741	1 745

7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

<i>en milliers d'euros</i>		31.12.2010	31.12.2009 (1)
Variation dette actuarielle	Dette actuarielle au 31/12/n-1	20 764	20 866
	Coût des services rendus sur la période	1 479	1 079
	Coût financier	1 046	1 070
	Cotisations employés		
	Modifications, réductions et liquidations		
	Variation de périmètre		302
	Prestations versées (obligatoire)	-2 922	-1 642
	(Gains) / pertes actuariels	1 556	-911
	Dette actuarielle au 31/12/n	21 923	20 764

<i>en milliers d'euros</i>		31.12.2010	31.12.2009 (1)
Détail de la charge comptabilisée au résultat	Coût des services rendus	1 479	1 079
	Coût financier	1 046	1 070
	Rendement attendu des actifs sur la période	-687	-753
	Amortissement du coût des services passés	26	
	Gains / (pertes) actuariels nets		
	Amortissement des gains / (pertes) générés par modifications, réductions et liquidations de régime		
		Charge nette comptabilisée au compte de résultat	1 864

<i>en milliers d'euros</i>		31.12.2010	31.12.2009 (1)
Variation de juste valeur des actifs et des Droits à remboursement	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1	20 857	21 508
	Rendement attendu des actifs	687	753
	Gains / (pertes) actuariels	-479	-828
	Cotisations payées par l'employeur	3 530	1 066
	Cotisations payées par les employés		
	Modifications, réductions et liquidations de régime		
	Variation de périmètre		
	Indemnités de cessation d'activité		
	Prestations payées par le fonds	-2 922	-1 642
		Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n	21 672

<i>en milliers d'euros</i>		31.12.2010	31.12.2009 (1)
Position nette	Dette actuarielle fin de période	-21 923	-20 764
	Coût des services passés (modification de régime) non reconnus	251	277
	Juste valeur des actifs fin de période	21 672	20 857
	Position nette (passif) / actif fin de période	1	369

(1) Les effets du changement de méthode comptable appliqués au 1^{er} janvier sont décrits en note 1.5

Elements reconnus immédiatement en SoRIE et comptabilisés dans le résultat global (montants en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Ecart actuariels générés sur les régimes d'avantage postérieur à l'emploi	2 035	-83
Ajustements de plafonnement des actifs (incluant les effets d'IFRI)	0	0
Total des éléments reconnus immédiatement en SoRIE dans l'année	2 035	-83
Montant du stock d'écart actuariels cumulés en SoRIE en fin d'année	1 952	-83

Information sur les actifs des régimes	31.12.2010	31.12.2009
Composition des actifs		
-% d'obligations	83%	77%
-% d'actions	10%	16%
-% autres actifs	7%	7%

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31.12.2010	31.12.2009
Taux d'actualisation	3,8%	4,9%
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	3,5%	3,6%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	3,5%	3,9%
Taux attendus d'augmentation des salaires	2 à 5%	2 à 5%

La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne a souscrit des polices d'assurance en couverture de ses engagements, dont les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurances éligibles.

Définition : Une police d'assurance éligible est une police d'assurance émise par une compagnie d'assurance qui n'est pas une partie liée à l'entreprise présentant les états financiers, si les produits des contrats d'assurance :

- peuvent être utilisés uniquement pour payer ou attribuer des avantages au personnel dans le cadre d'un régime à prestations définies ;
- sont hors de portée des créanciers de l'entreprise présentant les états financiers (même en cas de faillite) et ne peuvent pas être restituées à l'entreprise présentant les états financiers, à moins que :
 - les produits restitués correspondent à un excédent d'actifs non nécessaires pour satisfaire toutes les obligations couvertes par le contrat d'assurances ;
 - ou
 - les produits sont restitués à l'entreprise présentant les états financiers en remboursement des avantages déjà payés par elle au personnel

7.5. Autres avantages sociaux

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne complète la rémunération variable collective par la mise en place d'accords de participation et d'intéressement. La participation est déterminée conformément aux dispositions légales en vigueur. L'enveloppe d'intéressement globale, intégrant la participation, est basée sur le résultat net bilan hors les plus et moins-values sur les titres de participation.

Les provisions constituées par le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne au titre des engagements sociaux relatifs à la médaille du travail s'élevaient à 891 K€ à la fin de l'exercice 2010.

7.6. Rémunérations de dirigeants

Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice, à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration et aux Directeurs généraux, s'élève à 1 078 milliers d'euros.

8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009
Engagements donnés		
Engagements de financement	1 587 173	1 439 204
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	0	0
. Engagements en faveur de la clientèle	1 587 173	1 439 204
Ouverture de crédits confirmés	1 185 617	1 072 299
- Ouverture de crédits documentaires	2 216	2 256
- Autres ouvertures de crédits confirmés	1 183 401	1 070 043
Autres engagements en faveur de la clientèle	401 556	366 905
Engagements de garantie	200 878	184 552
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	28	208
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	0	0
Autres garanties	28	208
. Engagements d'ordre de la clientèle	200 850	184 344
Cautions immobilières	9 466	8 797
Garanties financières	81 782	47 513
Autres garanties d'ordre de la clientèle	109 602	128 034
Engagements reçus		
Engagements de financement	770 264	200 542
. Engagements reçus d'établissements de crédit	770 264	200 542
. Engagements reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie	2 324 548	2 138 894
. Engagements reçus d'établissements de crédit	315 200	325 992
. Engagements reçus de la clientèle	2 009 348	1 812 902
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	190 149	218 807
Autres garanties reçues	1 819 199	1 594 095

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

Les garanties détenues par le Crédit agricole de Champagne-Bourgogne et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre son activité.

Les engagements de financements reçus d'établissements de crédits sont constitués des accords de refinancement interne au Crédit Agricole par Crédit Agricole SA à la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne, réalisés dans le cadre de la gestion de la liquidité.

9. Reclassements d'instruments financiers

- Reclassements effectués par le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne

Comme les exercices précédents, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne n'a pas opéré en 2010 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

10. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

10.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

	31.12.2010		31.12.2009	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
<i>(en milliers d'euros)</i>				
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	313 770	316 164	546 830	574 900
Prêts et créances sur la clientèle	8 858 331	9 141 353	8 502 008	8 670 792
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	104 458	106 472	77 994	79 468
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédits	5 703 631	5 857 018	5 963 598	6 022 002
Dettes envers la clientèle	2 990 565	2 990 564	2 821 967	2 821 966
Dettes représentées par un titre	120 195	120 195	8 357	8 356
Dettes subordonnées	201 695	201 847	207 628	222 286

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée. La valeur des immeubles de placement est, quant à elle, estimée « à dire d'expert ».

En outre, il est à noter que le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne prend en compte le rapport d'experts publié par l'IASB le 31 octobre 2008 et relatif à la valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur cotés sur des marchés qui ne sont plus actifs.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

➤ Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31.12.2010	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	8 563	0	8 563	0
Instruments dérivés	8 563		8 563	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	6 009	0	6 009	0
Titres à la juste valeur par résultat sur option	6 009	0	6 009	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 009		6 009	
Actifs financiers disponibles à la vente	790 993	12 257	778 736	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	172 259	12 257	160 002	
Actions et autres titres à revenu variable	618 734		618 734	
Instruments dérivés de couverture	38 992		38 992	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	844 557	12 257	832 300	0

	Total 31.12.2009	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	11 013	0	11 013	0
Instruments dérivés	11 013		11 013	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	5 912	0	5 912	0
Titres à la juste valeur par résultat sur option	5 912	0	5 912	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 912		5 912	
Actifs financiers disponibles à la vente	771 710	8 988	762 722	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	175 611	8 988	166 623	
Actions et autres titres à revenu variable	596 099		596 099	
Instruments dérivés de couverture	37 151		37 151	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	825 786	8 988	816 798	0

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées.

	Total 31.12.2010	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	4 815	0	4 815	0
Instruments dérivés	4 815		4 815	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	18 284		18 284	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	23 099	0	23 099	0

	Total 31.12.2009	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	5 827	0	5 827	0
Instruments dérivés	5 827		5 827	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	12 162		12 162	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	17 989	0	17 989	0

➤ Changements de modèles de valorisation

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne n'a pas opéré de transferts significatifs entre les différents niveaux.

➤ Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne ne détient pas d'instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3.

11. Événements postérieurs à la clôture

Aucun élément particulier n'est à signaler

12. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2010

SOCIETES MERES	ADRESSES	
Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne	269 faubourg Croncels	10000 Troyes
Caisse Locales de :		
AIGNAY LE DUC	Place de l'Eglise	21510 AIGNAY LE DUC
AILLANT SUR THOLON	17, grande rue Saint Antoine	89110 AILLANT SUR THOLON
AIX EN OTHE	22, rue Pierre Brossolette	10160 AIX EN OTHE
ANCY LE FRANC	8, grande rue	89160 ANCY LE FRANC
ARCIS VAL D'AUBE	2, rue de Troyes	10700 ARCIS SUR AUBE
ARNAY-BLIGNY	1, Place du Craquelin	21230 ARNAY LE DUC
AUXERRE	82, rue du Temple	89006 AUXERRE
AUXONNE	48, rue Antoine Masson	21130 AUXONNE
BAIGNEUX LES JUIFS	1, rue Docteur Robert	21400 CHATILLON SUR SEINE
BAR SUR AUBE	36, rue Thiers	10200 BAR SUR AUBE
BAR SUR SEINE	Faubourg de Champagne	10110 BAR SUR SEINE
BARROIS-VALLAGE	35, rue Aristide Briand	52300 JOINVILLE
BASSE YONNE	7, avenue de la Gare	89340 VILLENEUVE LA GUYARD
BEAUNE	41, rue d'Alsace	21200 BEAUNE
BEZE ET VINGEANNE	1, rue des Tanneries	21310 MIREBEAU SUR BEZE
BOUILLY	rue du bois	10320 BOUILLY
BOURBONNE LES BAINS	32, rue Vellonne	52400 BOURBONNE LES BAINS
BOURMONT	76, faubourg de France	52150 BOURMONT
BREVIANDES	92, avenue du Général Leclerc	10450 BREVIANDES
BRIENON	Place Emile Blondeau	89210 BRIENON SUR ARMANCON
CHABLIS	4, place du Général de Gaulle	89800 CHABLIS
CHALINDREY	27, rue de la République	52600 CHALINDREY
CHARNY	4, rue André Martin	89120 CHARNY
CHAUMONT	4, place Goguenheim	52000 CHAUMONT
CLEFMONTIGNY	15, place Charles Cornevin	52140 MONTIGNY LE ROI
COURSON LES CARRIERES	13, place du Château	89560 COURSON LES CARRIERES
DES TILLES	1, rue Jean Jaurès	21120 IS SUR TILLE
DES TROIS PROVINCES	39, rue de Champagne	52250 LONGEAU
DES TROIS VALLEES	place Briard	89500 VILLENEUVE SUR YONNE
DIJON	12, place du 30 Octobre	21000 DIJON
DIJON CENTRE	2, rue Musette	21000 DIJON
DIJON EST	23, place de la Liberté	21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
DIJON OUEST	96 bis, avenue Victor Hugo	21000 DIJON
DU SENONAI	1, boulevard Maupéou	89100 SENS
ESSOYES	4, place de la Mairie	10360 ESSOYES
ESTISSAC	24, rue de la République	10190 ESTISSAC

SOCIETES MERES	ADRESSES	
FAYL LAFERTE	7, place de la Mairie	52500 FAYL BILLOT
GALLIENI	57, avenue Galliéni	10300 SAINTE SAVINE
GENLIS	7, avenue de la Gare	21110 GENLIS
GEVREY CHAMBERTIN	9, rue des Baraques	21220 GEVREY CHAMBERTIN
HAUTE COTE D'OR	1, rue docteur Robert	21400 CHATILLON SUR SEINE
JOIGNY	7, rue Roger Varrey	89300 JOIGNY
LAIGNES	rue Porte de la Croix	21330 LAIGNES
LES RICEYS	29, rue du Général de Gaulle	10340 LES RICEYS
LIERNAIS-SAULIEU	5, place des Terreaux	21210 SAULIEU
LUSIGNY-EUROPE	30, rue Georges Clémenceau	10270 LUSIGNY SUR BARSE
MIGENNES	4-6, rue Roger Salengro	89400 MIGENNES
MONTBARD	12, rue Carnot	21500 MONTBARD
MONTIER EN DER	6, rue Notre Dame	52220 MONTIER EN DER
NOGENT EN BASSIGNY	1, place Charles de Gaulle	52800 NOGENT EN BASSIGNY
NOGENT SUR SEINE	6, rue des Fossés	10400 NOGENT SUR SEINE
NOLAY	52, rue de la République	21340 NOLAY
NORD EST AUBOIS	21, boulevard Napoléon	10500 BRIENNE LE CHÂTEAU
NOYERS SUR SEREIN	Place de l'Hôtel de Ville	89310 NOYERS SUR SEREIN
NUITS SAINT GEORGES	2, rue Thurot	21700 NUITS SAINT GEORGES
PAYS D'ARMANCE	16, boulevard des Grands Fossés	10130 ERYV LE CHATEL
PAYS D'OTHE ET VALLEE DE LA VANNE	00, rue de la République	89190 VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE
PINEY	22, rue des Frères Hubert	10220 PINEY
PLATEAU DE LANGRES	24, place Diderot	52200 LANGRES
POISSONS	24, 35, rue Aristide Briand	52300 JOIVILLE
PONT SAINTE MARIE	2, avenue Jean Jaurès	10150 PONT SAINTE MARIE
PONT SUR YONNE	23, place Eugène Petit	89140 PONT SUR YONNE
PONTAILLER SUR SAONE	4, place de l'Eglise	21270 PONTAILLER SUR SAONE
POUILLY EN AUXOIS	Place de la Libération	21320 POUILLY EN AUXOIS
PRECY SOUS THIL	12, rue de l'Hôtel de Ville	21390 PRECY SOUS THIL
PUISAYE VAL DE LOING	Place Chataigner	89220 BLENEAU
RIVES DE LA BLAIZE	8, rue Paul Claudel	52130 WASSY
ROMILLY SUR SEINE	64-66, rue Gornet Boivin	10100 ROMILLY SUR SEINE
SAINT DIZIER	17, avenue de la République	52100 SAINT DIZIER
SAINT FLORENTIN FLOGNY	Place Edmond Verillot	89600 SAINT FLORENTIN
SAINT JEAN DE LOSNE	place de la Délibération	21170 SAINT JEAN DE LOSNE
SAINT MARTIN	1, avenue Marie de Champagne	10000 TROYES
SAINT SAUVEUR	Place du Marché	89520 SAINT SAUVEUR EN PUISAYE
SAINT SEINE L'ABBAYE	rue Saunois	21440 SAINT SEINE L'ABBAYE
SAINT VALERIE	69, rue de la République	89150 SAINT VALERIE
SELONGEY	8, rue de la Patenée	21260 SELONGEY
SEMUR EN AUXOIS	34 bis, rue de la Liberté	21140 SEMUR EN AUXOIS
SEREIN	1, place de la Fontaine	89440 L'ISLE SUR SEREIN
SEURRE	39 bis, rue de la République	21250 SEURRE
SOMBERNON	Place Bénigne Fournier	21540 SOMBERNON
TONNERRE	5, rue du pont	89700 TONNERRE
TOUCY	6, place des Frères Genet	89130 TOUCY
TROYES CENTRE	28, 30 rue Turenne	10000 TROYES
VALLEES AUBE AUJON	2, rue Penthièvre	52120 CHÂTEAUVILLAIN
VENAREY LES LAUMES	4, avenue de Dijon	21150 LES LAUMES
VENDEUVRE	4, avenue de l'Armée Leclerc	10140 VENDEUVRE SUR BARSE
VERMENTON	19, route nationale	89270 VERMENTON
VEZELAY-MORVAN	6, route de Lyon	89200 AVALLON
VILLENAUXE	5, rue de la Gare	10370 VILLENAUXE LA GRANDE
VITTEAUX	Place Aristide Briand	21350 VITTEAUX

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	Pays d'impla ntation	Méthode de consolidation	% de contrôle		% d'intérêt	
			31.12.2010	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2009
SEQUANA	France	Globale	99,9444444	99,99008133	99,9444444	99,99008133